

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 29 |
| Membres présents    | 22 |
| Membres votants     | 29 |

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-083

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION FAUNE ALFORT ET LA VILLE DE SAINT-PRIX**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 1901 du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux–Développement durable–Cadre de vie–Urbanisme en date du 09 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de développer sur le territoire saint-prissien l'accès aux soins pour les animaux sauvages et faciliter leur réadaptation en milieu naturel,

CONSIDERANT que les modalités du partenariat entre l'association Faune Alfort et la Ville de Saint-Prix sont précisées dans le cadre de la convention,

CONSIDERANT que le soutien financier apporté par la Commune à l'association Faune Alfort est fixé à 1 000 € par an à compter de l'exercice 2025, pour une durée d'une année renouvelable une fois,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse, et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1** : APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat entre l'Association Faune Alfort et la Ville de Saint-Prix ;

**Article 2** : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ;

**Article 3** : DIT que les dépenses seront imputées sur le Budget principal de la Ville.

\* \* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

